



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Crise dans les laboratoires de biologie médicale

Question écrite n° 15101

### Texte de la question

M. Pierre-Yves Cadalen appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation préoccupante des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers. Ces structures, majoritairement privées, jouent un rôle essentiel dans le système de santé. La biologie médicale permet en effet de réaliser près de 70 % des diagnostics médicaux. Pourtant, le secteur connaît aujourd'hui une transformation profonde, marquée par une financiarisation croissante et une concentration des acteurs, notamment à travers la prise de contrôle de nombreux laboratoires par de grands groupes, à l'image du réseau Cerballiance. Dans ce contexte, les organisations syndicales dénoncent une dégradation continue des conditions de travail. Près des trois quarts des salariés perçoivent des rémunérations proches du salaire minimum, tandis que les grilles salariales sont gelées depuis 2024. Dans le même temps, la charge de travail augmente sous l'effet des suppressions de postes, des mobilités imposées et du non-remplacement des départs, accentuant la pression sur les équipes. Les professionnels signalent également une dégradation de leur qualité de vie au travail, marquée par une intensification des cadences, une multiplication des situations d'épuisement professionnel et une réduction du temps consacré aux patients. Ces tensions ont conduit à un mouvement de grève nationale engagé à partir du 4 mai 2026, mobilisant l'ensemble du secteur. Les salariés revendiquent notamment une revalorisation des salaires, une amélioration des conditions de travail et un arrêt des restructurations qui fragilisent l'offre de soins. Par ailleurs, les professionnels soulignent que la crise sanitaire liée au covid-19 a été particulièrement éprouvante pour les salariés du secteur, qui ont été fortement mobilisés sans pour autant bénéficier des revalorisations issues de la prime Ségur ni de la prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire. Cette situation renforce aujourd'hui un sentiment d'injustice et de manque de reconnaissance au sein de la profession. Dans le Finistère, ces évolutions se traduisent concrètement par des décisions de fermeture de sites, y compris lorsque ceux-ci sont rentables. Ainsi, à Brest, le laboratoire de la rue de Glasgow, en centre-ville, et celui de Guilers, ville voisine, pourtant identifiés comme rentables, ont été fermés, témoignant de décisions de restructuration qui privilégient la concentration des activités, au risque de fragiliser l'offre de proximité. Par ailleurs, la réduction des horaires d'ouverture et la concentration des activités accentuent les difficultés d'accès aux analyses, notamment dans les zones rurales. Les professionnels alertent également sur les conséquences potentielles d'une telle organisation en cas de crise sanitaire. Dans un contexte de sous-effectif et de tensions sociales, la capacité du secteur à répondre à une hausse brutale de la demande pourrait être gravement compromise. Il l'interroge sur les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour répondre à la dégradation des conditions de travail dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers et, en particulier, sur les dispositions prévues en cas de crise sanitaire afin de garantir des conditions de travail décentes pour les salariés tout en assurant la continuité et la qualité du service rendu aux patients.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Yves Cadalen](#)

**Circonscription :** Finistère (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15101

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2026](#), page 4056